

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 10 novembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante de Yvon BERHAULT, absent*), Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Alain GENCE donne pouvoir à Benjamin GUILLERME-JUBIN,
- Nadine L'ECHALARD donne pouvoir à Claudine MOISAN,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Sylvain BERNU, Carole BEREHEL, Jean-François CORDON, Céline FORTIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Christelle LEVY, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Cécile EON

Délibération n°2021-194

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 10

AFFAIRES GENERALES GR34 - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MASCOTTE (ERQUY) AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE D'ERQUY
--

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 13 mars 2020 entre Lamballe Terre & Mer et la commune d'Erquy pour procéder à l'aménagement du secteur de La Mascotte à Caroual, en bordure du GR34, entre l'extrémité de la digue de Caroual et la cale de La Mascotte. Une répartition des travaux avait alors été opérée entre les deux signataires, au stade avant-projet.

Le 22 avril dernier, un point a été réalisé avec la commune d'Erquy, pour réajuster le dossier et revoir la participation financière de chacun. Ces modifications sont liées :

- au renforcement des enrochements suite aux résultats des études géotechniques,
- à la réfection de la cale sur une largeur de 4,00 mètres au lieu des 6,50 m prévu à l'avant-projet,
- à la suppression de la reprise du parking qui sera traité ultérieurement par la commune.

La nouvelle répartition financière est la suivante :

	Avant-projet mars 2020 en € HT*	Ajustement avril 2021 en € HT*
Part Lamballe Terre & Mer – réfection des enrochements et reprise du GR34	322 000	344 500
Part commune d'Erquy – réfection de la cale	125 000	95 500

**enveloppes travaux, non compris honoraires divers (estimés à 30 000 € HT)*

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la nouvelle répartition financière entre Lamballe Terre & Mer et la commune d'Erquy, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage actant cette nouvelle répartition et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – M. BARBO

Certifié envoyé à la Préfecture le **24 NOV. 2021**

Affiché le **24 NOV. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME **24 NOV. 2021**

A Lamballe-Armor, le
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET

